EB²A
Société de commissariat aux comptes

ASSOCIATION ARSPAC

50, Avenue des Pupilles de la Nation
15000 AURILLAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'**ASSOCIATION ARSPAC,** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations.
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

ERIC BENECH
AUDIT ASSOCIÉS

Village d'entreprises
14, avenue du Garric
15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 63 88 00
Fax : 04 71 63 88 01

Parc Club du Millénaire - Bât. 10
1025, rue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 81 98 97
Fax : 04 67 81 97 18
E-mail : ericbenech@wanadoo.fr

SARL au capital de 15000 € inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Montpellier.
RCS Montpellier 453 116 691
N° d'identification FR 39 453 116 691
Code APE 6920 Z
Intérêts de retard : taux minimum légal.
Aucun escompte pour le règlement anticipé.

❶ *OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

❷ *JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS*

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de l'application des conventions de bases relatives à la continuité d'exploitation, le principe de maintien des subventions a été admis.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

EB²A

❸ *VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES*

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à AURILLAC, le 4 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes

Eric BENECH

EB²A

KPMG

Bilan actif

ASS ARSPAC Association

Au : 31/12/2016

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif			Exercice			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au : 31/12/2015
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	3 083	3 083	0	0
		TOTAL	3 083	3 083	0	0
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst.techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	22 670	15 403	7 266	10 184
		TOTAL	22 670	15 403	7 266	10 184
	Immobilisations financières (2)	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				600
		TOTAL				600
		TOTAL I	25 753	18 487	7 266	10 783
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	330		330	839
		TOTAL	330		330	839
	Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	180 879 1 921		180 879 1 921	200 181 1 899
		TOTAL II	183 130		183 130	202 920
Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV Ecart de conversion Actif V						
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	208 883	18 487	190 396	213 703
Renvois		(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres				

KPMG

Bilan passif

ASS ARSPAC Association

Au : 31/12/2016

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)			Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	15 254	15 254
		Ecarts de réévaluation		
		Réserves	13 807	13 807
		Report à nouveau	124 016	66 582
		Résultat de l'exercice	-23 947	57 434
	Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
		Ecarts de réévaluation		
		Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
		Provisions réglementées		
		Droit des propriétaires (commodat)		
		Total I	129 131	153 078
Provisions et fonds dédiés		Provisions pour risques		
		Provisions pour charges		
		Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	15 249	13 637
		Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
		Total II	15 249	13 637
Dettes		Emprunts obligataires convertibles		
		Autres emprunts obligataires		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
		Emprunts et dettes financières divers (3)		
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 200	9 908
		Dettes fiscales et sociales	38 815	37 078
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
		Autres dettes		
		Instruments de trésorerie		
		Produits constatés d'avance		
		Total III	46 015	46 987
		Écart de conversion passif IV		
		TOTAL DU PASSIF(I+II+III+IV)	190 396	213 703
Renvois		Dettes sauf (1) à plus d'un an		
		Dettes sauf (1) à moins d'un an		
		(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
		(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés		Sur legs acceptés		
		Autres		

KPMG

Compte de résultat

ASS ARSPAC Association

Période de l'exercice 01/01/2016 31/12/2016
Période de l'exercice précédent 01/01/2015 31/12/2015
* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Dotations et produits de tarification	197 027	259 255
	Autres services		2 291
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	**197 027**	**261 546**
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Subventions d'exploitation	2 211	600
	Remboursement de frais		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 179	1 087
	Cotisations		
	Autres produits (1)	166	190
	Total des produits d'exploitation I	204 583	263 423
Charges d'exploitation	Marchandises | Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements | Achats	7 626	12 195
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (2)	25 221	28 356
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 920	2 348
	Salaires et traitements	130 340	109 484
	Charges sociales	59 636	52 567
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations | amortissements	2 917	3 403
	provisions		
	• sur actif circulant : provisions		
	• pour risques et charges : provisions		
	Subventions accordées par l'association		
	Autres charges	1	
	Total des charges d'exploitation II	227 664	208 354
	Résultat d'exploitation (I-II)	-23 080	55 068
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 590	1 335
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	1 590	1 335
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI		
	Résultat financier (V-VI)	1 590	1 335
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	-21 490	56 404
Renvois	(1) Dont : Dons		
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	(2) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier		
	immobilier		

Comptabilité tenue en euros

KPMG

Compte de résultat (suite)

ASS ARSPAC Association

Période de l'exercice 01/01/2016 31/12/2016
Période de l'exercice précédent 01/01/2015 31/12/2015
* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		50
	Total des produits exceptionnels VII		50
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII		
	Résultat exceptionnel (VII-VIII)		50
Participation des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les sociétés	X	245	28
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XI		1 008
Engagements à réaliser sur ressources affectées	XII	2 211	
Total des produits (I+III+V+VII+XI)	XIII	206 173	265 818
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)	XIV	230 121	208 383
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		-23 947	57 434

Évaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat Prestations en nature Dons en nature		
Charges		
Secours en nature Mise à disposition de biens et services Personnel bénévole		

KPMG

Association ARSPAC

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2016

Montants exprimés en EUR

Ce document contient 12 pages

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	2
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	3
2.1	Actif immobilisé	3
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	3
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	3
2.2	Fonds associatifs	3
2.2.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	3
2.2.2	Le résultat de l'exercice	4
2.2.3	Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs	5
2.3	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	5
2.3.1	Fonds dédiés	5
2.4	Compte de résultat	6
2.4.1	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	6
3	Annexes	7
3.1	Annexe 1	8
3.2	Annexe 2	10

© 2017 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

© 2017 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Voir tableau joint en annexe 1.

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Voir tableau joint en annexe 2.

2.2 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01)

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

2.2.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

© 2017 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	754			754
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables (par l'organisme)	14 500			14 500
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	13 807			13 807
Autres réserves				

2.2.2 Le résultat de l'exercice

Il se compose de :

— (23 947 €) résultat sous contrôle de tiers financeurs, « *résultats pouvant être repris par un tiers financeur* ».

© 2017 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.2.3 Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	**Débiteur**	**Créditeur**
Report à nouveau des activités propres de l'association (acquis à l'organisme : Fonds Propres)		
Résultats affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs destinés : - A l'exercice - Aux exercices ultérieurs		124 016
Résultats non affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Solde		**124 016**

2.3 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

2.3.1 Fonds dédiés

2.3.1.1 Subventions de fonctionnement affectées

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (sous-compte « engagements à réaliser sur subventions attribuées ») et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Situations / Ressources	Montant total des fonds alloués	Fonds à engager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exercice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19) D = A-B+C
Subvention	13 638	13 638	599	2 211	15 250
Total	**13 638**	**13 638**	**599**	**2 211**	**15 250**

© 2017 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.4 Compte de résultat

2.4.1 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	2 520	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	**2 520**	

© 2017 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3 Annexes

© 2017 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3.1 Annexe 1

© 2017 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

KPMG

Tableau des immobilisations

ASS ARSPAC Association

Au : 31/12/2016

	Immobilisations	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immbilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	3 083				3 083
	Total II	3 083				3 083
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions					
	Install. techn., matériel, outillage					
	Install.générales, ag. am. divers	5 567				5 567
	Matériel de transport	13 003				13 003
	Mat. bur. et informatique, mobilier	4 099				4 099
	Immob. corp. en cours					
	Avances et acomptes					
	Total III	22 670				22 670
Immobilisations financières	Participations					
	Créances rattachées à des part.					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immob. financières	600			600	
	Total IV	600			600	
	Total général (I+II+III+IV)	26 353			600	25 753

Comptabilité tenue en euros

3.2 Annexe 2

© 2017 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

KPMG

Tableau des amortissements

ASS ARSPAC Association

Au : 31/12/2016

	Immobilisations	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Amortissements fin exercice
Immbilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	3 083				3 083
	Total II	3 083				3 083
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions					
	Install. techn., matériel, outillage					
	Install. générales, ag. am. divers	4 865	80			4 946
	Matériel de transport	3 835	2 600			6 435
	Mat bur. et informatique, mobilier	3 784	236			4 021
	Immobilisations grevées de droits					
	Total III	12 486	2 917			15 403
	Total général (I+II+III)	15 569	2 917			18 487

EB²A
Société de commissariat aux comptes

ASSOCIATION ARSPAC

50, Avenue des Pupilles de la Nation
15000 AURILLAC

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisées.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612.5 du Code de commerce.

Fait à AURILLAC, le 4 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes

Eric BENECH

ERIC BENECH
AUDIT ASSOCIÉS

Village d'entreprises
14, avenue du Garric
15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 63 88 00
Fax : 04 71 63 88 01

Parc Club du Millénaire - Bât. 10
1025, rue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 81 98 97
Fax : 04 67 81 97 18
E-mail : ericbenech@wanadoo.fr

SARL au capital de 15000 €
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Montpellier.
RCS Montpellier 453 116 691
N° d'identification FR 39 453 116 691
Code APE 6920 Z
Intérêts de retard : taux minimum légal.
Aucun escompte pour le règlement anticipé.